

# DECI JOGG

## Dimanche 26 février 2012

### REGLEMENT

#### Art. 1

La ville de Décines organise, en collaboration avec le Club Décines Meyzieu Athlétisme (D.M.A.), une épreuve de course à pied courue sur 10 Km, dénommée « Déci Jogg », ainsi qu'une épreuve de 20 km et une course réservée aux enfants nés en 2001 – 2002 et 2003.

#### Art. 2

« Déci Jogg » est inscrit au calendrier des courses hors stade.

#### Art. 3

La course se déroulera selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme.

#### Art. 4

Déci Jogg est ouvert aux licenciés FFA, et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical avec **la mention de non contre-indication de la course à pied en compétition**, datant de moins de douze mois, qui devra être joint au bulletin d'inscription.

#### Art. 5

##### ATTENTION

Seules les licences sportives d'athlétisme et triathlon sont acceptées en cas de non présentation d'un certificat médical.

#### Art. 6

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, mais déclinent toute responsabilité en cas d'accident

provoqué par une déficience physique et en cas de vol.

Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres

participants de s'assurer personnellement par une assurance individuelle « accidents ».

#### Art. 7

La remise des prix aura lieu au gymnase de la berthaudière :

- Les 3 premiers hommes scratch sur 10 et 20 km
- Les 3 premières femmes scratch sur 10 et 20 km
- Les premiers de chaque catégorie : espoir, V1, V2, V3, V4 hommes et femmes .

Un coureur ne pourra pas cumuler les prix attribués pour le classement général et dans sa catégorie.

Un challenge récompensera la société ou le club le mieux classé ( temps cumulé des trois premiers coureurs ).

Un challenge du nombre récompensera l'entreprise ou le club ayant le plus grand nombre de participants.

#### Art. 8

Des équipes de secouristes seront présentes durant l'épreuve.

**Art. 9**

Les résultats complets seront consultables en ligne sur les sites [www.decines.fr](http://www.decines.fr) , [www.Decijogg.com](http://www.Decijogg.com), et sur le blog running conseil, et sur [www.sport-info.com](http://www.sport-info.com).

**Art. 10**

Le montant de l'inscription au Déci Jogg est pour le 10 km de 10 € et de 13 € après le 19 février 2012 - et pour le 20 km , de 13 € et de 16 € après le 19 février 2012 .

**Art. 11**

Les inscriptions seront closes trente minutes avant le départ.

La remise des dossards s'effectuera le jour de la course, au plus tard une demi-heure avant le départ au gymnase de la Berthaudière, 63, avenue Edouard Herriot, Décines.

**Art. 12**

La participation des mineurs est subordonnée à une autorisation parentale (voir au verso du bulletin d'inscription).

**Art. 13**

Chaque coureur participe à la course sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir, vis à vis des organisateurs, des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre de dommages ou blessures résultant de sa participation à la course.

**Art. 14**

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

**Art. 15**

Les coureurs autorisent l'exploitation de tous documents photos, films, vidéos qui pourront être réalisés durant la manifestation et utilisés pour la presse, la radio, la télévision, la publicité, les livres, etc., en renonçant à toute rémunération.

**Art. 16**

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement de l'épreuve.

**Art.17**

Douches et vestiaires, sont mis à disposition des coureurs au gymnase de la berthaudière.